

## Formation AGRICULTURE

Avant-projet de programmes statistiques 2008
--

page

### **Insee**

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture .....2

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES .....6

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA.....25

**MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)**..... 30

**Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité**.....32

**Fiches de demande d'accès à des données**.....39

*Réunion du 23 avril 2007*

**Insee**  
**DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES**  
**Département de l'industrie et de l'agriculture**  
**Division Agriculture**

## 1. Exposé de synthèse

En matière agricole, l'Insee effectue, à travers sa division Agriculture, des synthèses statistiques et des études. Il ne réalise aucune enquête statistique, mais effectue par contre, des opérations statistiques d'appariement entre des fichiers d'enquêtes agricoles et des fichiers fiscaux.

Les travaux de la division Agriculture de l'Insee sont structurés autour de trois thèmes :

- **l'élaboration des comptes de l'agriculture**, afin d'alimenter le cadre central de la comptabilité nationale et de produire un compte spécifique présenté à la commission des comptes de l'agriculture de la nation, et transmis à Eurostat. Tous ces travaux s'effectuent en collaboration avec le Scees.

- **l'élaboration de trois indices mensuels de prix agricoles**, à savoir l'indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) et l'indice des prix de gros alimentaires relevés à Rungis (IPGA). Les deux premiers indices sont transmis à Eurostat.

- **la production d'études**. Elles sont relatives au fonctionnement économique des exploitations (analyse des coûts de production à partir d'un modèle développé par l'Insee, le Scees et l'Inra, ou encore des performances économiques à partir du fichier des bénéfices réels agricoles ou du RICA). Elles concernent également les revenus globaux des ménages d'agriculteurs (c'est à dire y compris les revenus non agricoles du ménage) à partir des appariements du Rica avec la source fiscale ménage (IRPP). Elles s'intéressent aussi à la formation du prix des terres agricoles.

## 2. Travaux nouveaux pour 2008

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

### 2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

La valorisation de l'appariement Rica-IRPP réalisé en 2005 sur les revenus de 2003 se poursuivra (analyse de la pluriactivité), ainsi que celle de l'appariement entre les fichiers fiscaux entreprises et les enquêtes structures (performances des exploitations sous formes sociétaires).

L'emploi et les salaires des agriculteurs (salariés ou non-salariés) seront analysés à partir des fichiers des cotisants à la Mutualité Sociale Agricole.

En collaboration avec le Scees, des études sur la formation du prix des terres agricoles seront entreprises.

### 2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008.

En matière de **comptes nationaux de l'agriculture**, après le passage à la base 2000 et l'élaboration des premières séries longues du compte de patrimoine intervenues en 2006, il ne devrait pas y avoir de travaux nouveaux importants, mais des travaux de consolidation en vue de la future base 2005. L'effort portera principalement sur la documentation avec l'écriture des notes de base des différents comptes (compte national, compte spécifique, compte européen) et d'un document de travail

décrivant la méthode d'élaboration d'un compte de patrimoine de la branche agricole et les principaux résultats.

En matière d'**indices conjoncturels des prix agricoles**, il s'agira de préparer la future base 2005, notamment pour l'IPPAP et l'IPAMPA, en concertation avec le Scees et plus généralement le MAP. Il est prévu de suivre d'autres produits pour l'IPPAP (lait de chèvre, canne à sucre et banane) et d'améliorer le suivi de certains produits (volaille, pomme de terre ou encore les fruits et légumes pour la conservation). A partir de 2008, l'indice du prix d'achat des moyens de production agricole s'appuiera sur l'enquête rénovée « prix des consommations intermédiaires » mis en œuvre par le Scees

En matière d'**études**, le modèle coût de production construit en partenariat avec l'Inra, le Scees à partir des données du Rica sera rénové (test de nouvelles méthodes d'estimation) et donnera lieu à des études des performances des exploitations.

### **3. Opérations répétitives**

#### **3.1. Enquêtes**

Néant

#### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Néant

#### **3.3. Autres travaux**

- Elaboration des comptes nationaux de l'agriculture (cadre central)
- Elaboration des comptes économiques de l'agriculture (comptes européens, présentés à la CCAN) : comptes prévisionnels, comptes provisoires et ses révisions successives.
- Elaboration de l'indice mensuel de prix des produits agricoles à la production (IPPAP)
- Elaboration de l'indice mensuel de prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)
- Elaboration de l'indice mensuel de prix de gros alimentaire, relevés à Rungis (IPGA)

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Sans objet

### **5. Aspects particuliers du programme 2008**

#### **Aspects « européens »**

Les comptes économiques de l'agriculture font l'objet d'un règlement du Conseil et du Parlement européens depuis début 2004. L'indice de prix des produits agricoles à la production (IPPAP) et l'indice mensuel de prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) sont des indices de prix mensuels définis également au niveau européen mais qui ne sont pas couverts par un règlement.

La division Agriculture de l'Insee représente la France au groupe de travail européen « Comptes et prix agricoles ». Elle participe par ailleurs, au Comité permanent de la statistique agricole.

### **6. Diffusion des travaux**

Les travaux présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) sont publiés sur le site Internet de l'Insee, avec l'essentiel des séries longues (depuis 1959). Les publications papier sont effectuées par l'Insee en ce qui concerne la commission de juin et par le Scees, en ce qui concerne celle de décembre.

Les indices de prix agricoles (IPA) sont publiés chaque mois par l'Insee dans une « Informations Rapides » et sont également disponibles sur le site Internet de l'Insee.

Les études sont publiées sous forme d'« Insee première » ou d'articles dans « Economie et statistique »

Des « Insee Méthodes » documenteront la confection des différents comptes.

## 7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le tableau suivant actualise le programme propre à la division Agriculture

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Comptes annuels de l'agriculture et passage à la base 2000	Division Agriculture de l'Insee	Passage à la base 2000 réalisé en juin 2005	Noyau « dur ». Opération permanente. Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne et nationale (comptabilité nationale)
Indices de prix agricoles (IPPAP, IPAMPA, IPGA) et passage à la base 2000	Division Agriculture de l'Insee	Passage à la base 2000 de l'IPPAP et l'IPAMPA réalisé début 2004, celui de l'IPGA début 2005	Noyau « dur » pour l'IPPAP et l'IPAMPA. Opération permanente (mensuelle). Changement de base périodique (environ tous les 5 ans) Exigence européenne (gentlemen agreement) ce qui concerne l'IPPAP et l'IPAMPA
Appariement RICA-source fiscale ménages	Division Agriculture de l'Insee	Réalisé en 2005. Première étude publiée en février 2006	Noyau « dur ». Opération périodique (environ tous les 6 ans), spécifique à la France, mais nécessaire pour répondre à Eurostat sur le revenu global des ménages

### ANNEXE : Publications diffusées en 2006

- **Insee Première :**

Nathalie DELAME et Gérard THOMAS - Revenu des foyers d'agriculteurs - la pluriactivité se développe  
(N°1068- février 2006)

Jean-Michel ANNEQUIN - L'Agriculture en 2005 en Europe et en France  
(N°1085- juin 2006)

Claire LESDOS - Les comptes prévisionnels de l'Agriculture pour 2006 : hausse des prix et redressement du revenu  
(N°1113- décembre 2006)

- **Economie et statistique :**

Les échanges agro alimentaires de 1992 à 2002 Gérard THOMAS  
(N°390-2006)

- **Rapport CCAN :** L'agriculture en 2005 (Rapport présenté à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 26 juin 2006), en collaboration avec le Scees.

- **Insee Méthodes :**

N°114 IPPAP, avec publication d'une version anglaise

- **Insee Référence :**

L'agriculture, nouveaux défis  
(Janvier 2007)

Ouvrage collectif avec les contributions du Scees, de l'Inra, de la DGTPE, du Cepii, de la MSA du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'écologie et du développement durable.

Contribution de la division Agriculture à 9 articles

- L'agriculture, de nouveaux défis : Bernard Legris
- Politique agricole commune et inégalités de revenu agricole :  
Mélania Chassard et Bernard Chevalier
- L'agriculture sur trente ans ; une analyse comparative avec l'industrie et les services :  
Véronique Guihard
- Prix et coûts de production des grandes cultures : Dominique Desbois et Bernard Legris
- Les exploitations agricoles européennes et françaises : Nathalie Delame et Vincent Chatelier
- Le commerce extérieur agroalimentaire de la France: Gérard Thomas
- Consommation et mode de vie : Vanessa Bellamy et Claire Plateau
- De 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la  
Pluriactivité : Olivier Guillemain et Bernard Legris
- De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation :  
Nathalie Delame et Gérard Thomas

- **Publications à l'extérieur de l'INSEE**

Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2006. (Rapport présenté à la commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 20 décembre 2006).  
(Publié dans Agreste Cahiers, Scees, 2006).

### **Prévision de publications pour 2007**

- **Insee Première :**

Jacques BERGER - Les marchés agricoles en 2006

Danielle BESSON et Claire LESDOS - Les crises sanitaires

Bernard CHEVALIER - Les entreprises de travaux agricoles

Bernard CHEVALIER et Nathalie DELAME - Le développement et les performances des formes  
sociétaires

Jean-Michel ANNEQUIN - L'Agriculture en 2006 (compte CCAN provisoire) juillet 2007

Claire LESDOS- CAUHAPE - L'agriculture en 2007 (compte CCAN prévisionnel) décembre 2007

### **Insee Méthodes :**

Le compte spécifique de l'agriculture

L'inventaire européen de l'agriculture

Le compte national de l'agriculture, pêche et sylviculture

### **Document de travail :**

Le compte de patrimoine de la branche agriculture

## Ministère de l'agriculture et de la pêche Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

### 1. Exposé de synthèse

En 2008, au terme de deux années consacrées à la réforme de la statistique agricole, tous les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales et l'agriculture et de la forêt assureront pleinement les opérations et travaux confiés au niveau déconcentré sous le pilotage du service central des enquêtes et études statistiques (SCEES). Cette nouvelle organisation totalement opérationnelle permettra de viser trois objectifs :

- accroître la qualité des productions ;
- accroître la visibilité de la statistique agricole en se concentrant sur les travaux à valeur ajoutée ;
- améliorer l'efficacité des actions en faisant évoluer les outils, les méthodes, l'organisation et les modes de communication.

Ces objectifs constituent les lignes directrices des travaux qui seront menés en 2008.

Deux **enquêtes nouvelles** seront réalisées. D'une part, le recensement de la salmoniculture et celui de la pisciculture marine établiront le niveau de production par une enquête sur le champ complet (à la suite des mises à jour faites depuis 1997 par des enquêtes annuelles par sondage) ; ils actualiseront aussi les données structurelles sur les élevages. D'autre part, l'enquête sur les cheptels et les installations d'élevage permettra d'évaluer les deux programmes de maîtrise des pollutions d'origine animale (PMPOA) et d'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage, mais également de mettre à jour les données caractérisant les outils de production animale (bovine, ovine, caprine et porcine). Chacune de ces enquêtes est présentée pour examen d'opportunité.

**L'exploitation de fichiers administratifs** se poursuivra dans deux domaines :

- la collecte mutualisée de données, pour alimenter un entrepôt de données ministériel, dont le SCEES assurera la maîtrise d'ouvrage ; tous les fichiers administratifs d'aides aux agriculteurs sont concernés (aides couplées ou découplées de la production, aides agro-environnementales) ; l'utilisation de fichiers administratifs est pleinement intégrée à la préparation du recensement agricole prévu en 2010.
- l'utilisation du fichier national centralisé des sites d'élevage porcin lié à la base de données nationale d'identification (BDNI) porcine ; une interrogation des sites sur la capacité par grande catégorie d'animaux (troues, porcelets, porcs à l'engrais) sera réalisée en 2008 pour optimiser l'échantillonnage.

L'exploitation de fichiers administratifs permettra par ailleurs les estimations précoces d'assolement, l'estimation des cheptels bovins et les données d'emploi (INSEE, SCEES, MSA).

Les **autres travaux statistiques** prévus en 2008 sont :

- la préparation du recensement agricole 2010, engagée au niveau européen et national ; la réalisation probable d'une enquête par sondage sur les méthodes de production, à orientation agro-environnementale, se ferait en parallèle au recensement ; diverses actions organisationnelles et techniques seront menées en 2008, ainsi que la définition du questionnaire lui-même lorsque le règlement européen aura été adopté.
- les statistiques de déchets agricoles, en réponse au règlement européen 2150/2002 du Conseil (transmission à Eurostat en juin 2008 sur l'année de constat 2006).
- l'opération de synthèse "valeur vénale des terres" sera renouvelée à l'aide d'un modèle permettant de suivre le niveau et l'évolution de la valeur.
- les chaînes de production amont du réseau d'information comptable agricole (RICA) et le marché d'hébergement seront repris complètement par le SCEES en 2008.
- les tests de mise en œuvre de la nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles rendue nécessaire par le découplage des aides de la politique agricole commune (PAC).

- la stabilisation de la méthodologie employée pour rénover la statistique agricole annuelle (SAA) et les comptes régionaux de l'agriculture.
- la définition d'une méthode de réalisation d'un bilan fourrager complet qui sera fournie à la direction générale de l'agriculture de la commission européenne.

Parmi les **opérations répétitives** figurent une vingtaine d'enquêtes (cf. liste en annexe) et le RICA dont le plan de sélection est présenté par une fiche spécifique.

**L'allègement de la charge statistique** des entreprises est prise en compte dans les travaux de préparation du recensement agricole 2010 et ceux relatifs aux enquêtes statistiques sur les abattages de volaille auxquelles se substituerait en 2008 une déclaration administrative.

Le programme 2008 se caractérise :

- par la fourniture de données localisées, ou détaillées au plan géographique, la plupart des enquêtes y contribuant à des degrés divers ;
- par des apports sur les préoccupations environnementales, l'occupation du territoire, les déchets, les pratiques culturelles ou encore les impacts sur l'environnement.

Au niveau européen, le programme moyen terme 2008-2012 entrera en application et le projet de remplacement du règlement 571/188 sera présenté au conseil et au parlement début 2008. Ce texte fixera la réalisation du recensement agricole 2010 et des trois enquêtes spécifiques (méthodes de production, structures 2013 et 2016).

La **diffusion des travaux** de la statistique agricole a pour principal vecteur le site Internet Agreste. L'enrichissement et la rénovation, entamés en 2006 et poursuivis en 2007, seront approfondis en 2008, notamment pour la conjoncture selon trois volets : informations rapides, synthèses mensuelles; données en ligne. La base de données agrégées Datagreste sera renouvelée pour être remplacée par l'outil de « diffusion interactive des statistiques agricoles de référence » (DISAR). La liste des publications (6.2) illustre la diversité des produits de valorisation des travaux de la statistique agricole.

Par ailleurs, **dans le domaine des IAA** (qui sera développé devant la formation industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du CNIS), la qualité des enquêtes continuera d'être un objectif prioritaire. Le respect des délais sera poursuivi ainsi que l'amélioration de la cohérence inter-sources. Comme chaque année maintenant un bilan qualité sera élaboré pour l'EAE ainsi que le rapport d'évaluation de la Charte de qualité des enquêtes de branche. L'amélioration du taux de couverture de l'IPI sera poursuivie a priori par une enquête sur les spiritueux et sur le vin si l'étude qui doit être menée en 2007 aboutit. En 2008 les enquêtes IPI devront tenir compte de la nouvelle nomenclature mais les résultats devront être fournis dans les deux nomenclatures jusqu'en 2011. Par ailleurs l'enquête IPCI sera réalisée sur les nouvelles séries retenues au cours de l'enquête préliminaire réalisée en 2007. L'enquête sur les dépenses de protection de l'environnement comportera le volet « dépenses courantes » en plus des « investissements et des études ».

En 2008, la France transmettra à Eurostat les statistiques sur les déchets définies par les annexes 1 et 2 du règlement statistique 2150/2002. Le SCEES participe à cette opération. Il a directement en charge la réponse concernant les déchets organiques des IAA. Dans ce cadre, une première réponse élaborée en 2007, en concertation avec les organisations professionnelles, devrait conduire à la mise en place d'enquêtes pilotes dans quelques secteurs. Un bilan de cette opération sera fait en 2008 pour proposer un dispositif pérenne en 2009.

Le SCEES s'impliquera activement dans :

- la participation aux travaux intersectoriels animés par l'INSEE, prévus dans le cadre du moyen terme 2004-2008, notamment la mise en place en 2008 des nouvelles nomenclatures d'activité et de produits ainsi que le programme de refonte de la statistique annuelle d'entreprise, Resane ;
- la poursuite de l'exploitation des bénéfiques industriels et commerciaux pour les petites unités en dessous du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise ;
- l'exploitation et la diffusion des résultats de l'enquête triennale sur les matières premières utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme, de l'enquête communautaire sur l'innovation technologique dont la collecte est assurée par le Sessi fin 2007 et de l'enquête thématique sur les changements organisationnels et les nouvelles technologies de l'information et de la communication dont la collecte est assurée par l'Insee.

## 2. Travaux nouveaux pour 2008

### 2.2 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- **Recensements de la salmoniculture et de la pisciculture marine**

Les précédents recensements sur ces secteurs d'activité ont été réalisés en 1997. L'objectif est d'actualiser la connaissance des caractéristiques structurelles des élevages (modes d'élevage, structures des exploitations) et de recalculer les niveaux de production estimés annuellement par enquête par sondage. Le recensement de la salmoniculture se déroulerait sur le terrain au printemps 2008, celui de la pisciculture marine à l'automne 2008.

Un avis d'opportunité est demandé à la formation pour ces deux recensements (cf. fiche de présentation en annexe).

- **Enquête sur les installations d'élevage**

En 2001, avait été intégré aux enquêtes habituelles de novembre, sur les cheptels bovins, ovins, caprins et porcins, un questionnaire spécifique sur les installations d'élevage (bâtiments et installations de stockage d'aliments et d'effluents). L'objectif était d'une part d'évaluer le parc disponible et d'autre part de faire un état des lieux des capacités de traitement des déjections animales au terme du premier programme de maîtrise des pollutions d'origine animales (PMPOA).

En 2002, un deuxième programme PMPOA a été mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'un programme d'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage (plan bâtiment). L'un et l'autre touchent à leur terme en 2008. A la demande notamment des services concernés du MAP, un renouvellement de l'interrogation de 2001 en novembre 2008 permettrait d'évaluer l'impact de ces deux nouveaux programmes, et de façon plus générale, de mettre à jour les données disponibles sur les outils de production animale.

Cette enquête pourrait être étendue au secteur de la volaille en 2009, de façon déconnectée des enquêtes annuelles cheptel de novembre qui ne portent que sur les gros animaux.

Un avis d'opportunité est demandé à la formation pour cette enquête (cf. fiche de présentation en annexe).

### 2.3 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

- **La collecte mutualisée de données au ministère de l'agriculture et de la pêche**

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a confié au SCEES la maîtrise d'ouvrage de la collecte mutualisée des données pour l'alimentation d'un entrepôt de données ministériel en cours de création. Cette collecte mutualisée concerne tous les fichiers administratifs de la sphère agricole, et en particulier les fichiers d'aides (aides couplées, aides découplées, aides agro-environnementales). Elle permettra en particulier au SCEES de poursuivre les estimations précoces des assolements mises en place en 2006. En effet ces dernières ne pourront plus à partir de 2008 reposer sur le système actuel du fait de la refonte totale des systèmes d'information des Offices agricoles. Elle permettra également d'étudier de nouveaux fichiers d'aides, en particulier dans le domaine agro-environnemental. Elle permettra enfin de préparer l'utilisation des fichiers administratifs dans le cadre du prochain recensement agricole qui aura lieu en 2010, afin d'alléger la charge de réponse aux enquêtes auprès des exploitants.

- **Fichier des sites d'élevage porcin (BDNI porcine)**

Le fichier national centralisé des sites d'élevage lié à la base de données nationale d'identification (BDNI) porcine se généralise. Le SCEES a utilisé pour la première fois le fichier de sites en Bretagne

comme base de sondage pour l'enquête cheptel de novembre 2006, et basculera pour cette région l'enquête de mai 2007 dans ce nouveau système. L'intérêt d'interroger directement des sites plutôt que des exploitations est de disposer d'une base régulièrement actualisée et d'assurer un suivi plus simple de l'échantillon au cours des années successives. L'extension au reste de la France suppose, outre une analyse préalable de la qualité du répertoire central, une interrogation des sites sur les capacités par grande catégorie d'animaux (troues, porcelets en post-sevrage, porcs à l'engrais) afin de construire une stratification permettant d'optimiser l'échantillonnage. Cette interrogation pourrait être menée au printemps 2008.

### **2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008**

- **La préparation du recensement agricole 2010**

Les travaux de préparation du RA2010 ont été engagés tant au niveau européen que national. Du côté européen, le projet de règlement organisant le recensement et les enquêtes Structures 2013 et 2016 a été longuement débattu en 2006 en groupes techniques avec Eurostat, et la Commission devrait prochainement transmettre sa proposition au Conseil et au Parlement. Celle-ci devrait inclure la réalisation parallèle au recensement d'une enquête par sondage sur les méthodes de production, à orientation agro-environnementale.

Du côté national, il a été décidé de maintenir inchangés les seuils de taille relatifs à la définition statistique des exploitations agricoles. Il a également été décidé de repenser totalement la phase de saisie-contrôle des données, dans un double objectif de modernisation et d'adaptation au contexte nouveau créé par la réforme de la statistique agricole avec la disparition des échelons départementaux. En particulier, on s'oriente vers une saisie directe des questionnaires par l'enquêteur sur un matériel portable lors de l'entretien avec l'exploitant ; une expérimentation sera menée sur l'enquête Structures 2007 dans deux régions. Outre la conduite de cette expérimentation, l'année 2007 est consacrée à l'approfondissement de divers chantiers organisationnels et techniques : possibilité de mobiliser des données administratives en substitution ou en complément de l'enquête, organisation des contrôles des données, rôle et profil des intervenants, positionnement du recensement de la viticulture dans le dispositif, organisation de la phase de constitution de la liste des exploitations à enquêter. La définition du questionnaire lui-même sera menée en 2008, lorsque le règlement européen aura été adopté.

- **Les statistiques de déchets agricoles**

La réponse au règlement 2150/2002 du Conseil du 25/11/2002 sur les statistiques des déchets doit être transmise à Eurostat au plus tard en juin 2008 sur l'année de constat 2006. Pour les déchets issus de l'agriculture, il s'agira de la première transmission. Pour préparer cette échéance, une étude pilote balayant les sources disponibles et incluant un premier essai de quantification de la production de déchets a été réalisée en 2004 en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME. Cette étude a été actualisée fin 2006. Ces travaux concluent à la possibilité de mobiliser les données existantes ou de procéder à des estimations indirectes sur la base de ratios techniques, plutôt que de réaliser des enquêtes spécifiques au résultat peu assuré.

- **L'opération de synthèse « Valeur vénale des terres »**

Suite aux explorations menées par un groupe de travail interne à la statistique agricole en 2006, et aux travaux méthodologiques qui seront conduits en 2007, l'opération de synthèse « valeur vénale des terres », dont l'objectif est de fournir des valeurs de référence du prix des terres agricoles, fera l'objet d'une refonte complète en 2008. Ce groupe a en effet conclu sur la nécessité de rénover l'opération en deux temps. En 2007, l'opération sera donc simplifiée et allégée, de façon à faciliter le travail des SRISE en la matière tout en rendant plus robustes et plus cohérents les résultats. En parallèle, un travail méthodologique sera mené, associant le SCEES, la Division Agriculture de l'INSEE, et la SCAFR, société de conseil pour l'aménagement foncier rural, autour de l'analyse et de la modélisation des déterminants du prix du foncier agricole, à partir du fichier des notifications individuelles des notaires aux SAFER sur quinze ans. Ce travail méthodologique devrait aboutir à un modèle de type « indices hédoniques » permettant de suivre le niveau et l'évolution de la valeur des terres agricoles. L'objectif est de mettre en œuvre ce modèle à partir de 2008. L'opération « Valeur vénale des terres », qui repose aujourd'hui sur la synthèse raisonnée de tableaux statistiques, de dires d'experts, et d'enquêtes optionnelles auprès de notaires ruraux, serait ainsi complètement renouvelée.

- **Le RICA**

L'année 2008 verra la reprise complète par le SCEES des chaînes de production amont du RICA et des marchés d'hébergement et de maintenance informatiques y afférant. Ce sera l'aboutissement

d'un processus entamé dès 2005 et 2006 avec le transfert des chaînes aval de production des fichiers de diffusion, qui se poursuit en 2007 avec la préparation du transfert des chaînes amont.

- **La nouvelle typologie des exploitations agricoles**

La réflexion sur la nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles rendue nécessaire par le découplage des aides a débuté en fin d'année 2005. Les propositions de la Commission européenne devraient être finalisées au cours de l'année 2007. L'année 2008 sera donc consacrée aux tests de mise en œuvre de cette nouvelle typologie en France. Il conviendra également d'anticiper l'application de cette nouvelle typologie pour la publication des résultats du recensement agricole 2010, avec une rétopolation des résultats sur le recensement 2000 afin d'assurer les comparaisons temporelles. Dans le prolongement des travaux sur la typologie, une nouvelle définition de l'exploitation professionnelle sera proposée.

- **La statistique agricole annuelle (SAA) et les comptes**

Une réforme des comptes régionaux de l'agriculture intervient en 2007 avec la suppression du calcul des comptes complets au niveau départemental. Les travaux sur l'année 2008 viseront à stabiliser la méthodologie employée.

Dans le prolongement des travaux sur la typologie des exploitations agricoles, une réforme des comptes par catégorie d'exploitations est engagée en 2007. Cette réforme consiste à s'appuyer sur les résultats annuels du RICA et à les actualiser grâce à des indices conjoncturels en cohérence avec les comptes de l'agriculture. Cette réforme est en cours de test en 2007 et devrait être mise en œuvre en 2008.

La statistique agricole annuelle fait également l'objet d'une réforme en 2007 à la suite de la suppression des services départementaux de statistique agricole et de la création des SRISE. La liste des produits suivis, le niveau géographique de renseignement des données seront revus et les procédures d'estimation étendues. Cette nouvelle organisation sera mise en œuvre en 2008. L'année 2008 devra être consacrée à la consolidation des méthodes utilisées, à l'expertise des sources (notamment les fichiers administratifs) et à la rédaction des nouvelles instructions.

- **Le bilan fourrager**

La direction générale de l'agriculture de la Commission sollicite les Etats membres pour la fourniture d'un bilan fourrager (matrice des matières premières utilisées pour l'alimentation animale croisées avec les catégories d'animaux utilisateurs). Le SCEES réalise depuis plusieurs années la marge « matières premières » de la matrice en s'appuyant sur le travail réalisé avec les bilans d'approvisionnement végétaux qui isole les utilisations en alimentation animale et l'enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés par les industriels. D'autres travaux sont en cours pour l'allocation des matières premières aux différentes catégories animales, mais non achevés. Ils s'appuient en partie sur un modèle de décomposition des aliments composés en matières premières en fonction des prix. En 2007 l'ensemble des travaux déjà réalisés devra être documenté. En 2008 les travaux devront être finalisés et aboutir à la définition d'une méthode de réalisation d'un bilan fourrager complet.

### 3. Opérations répétitives

#### 3.1 Enquêtes

- **Liste des enquêtes répétitives**

Cette liste figure en annexe 1.

- **Le RICA**

Pour le RICA, l'échantillon 2007, comme les échantillons précédents, reprend les principes posés après la baisse des effectifs de 2003 : stabilisation de l'effectif au niveau national à environ 7 300 exploitations agricoles, redistribution entre strates calibrées de façon à maintenir une représentativité par région et par OTEX, en prenant en compte la variabilité à l'intérieur de chaque OTEX, avec un maintien de l'effectif des exploitations au forfait. Le plan de sélection de l'échantillon 2007 est présenté en annexe 2.

#### 3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Le SCEES poursuivra en 2008 les estimations précoces d'assolement à partir de données issues des fichiers administratifs.

Il poursuivra également l'utilisation de la BDNI bovine pour l'estimation des cheptels de mai exigée par la réglementation européenne. Pour l'estimation de novembre, les travaux doivent se poursuivre pour mettre au point des méthodes pour les postes de la nomenclature européenne qui ne peuvent être directement renseignés à partir des caractéristiques des animaux présents dans la BDNI (par exemple la répartition des génisses entre celles destinées au renouvellement et celles destinées à la boucherie).

Par ailleurs, en collaboration avec l'INSEE, les travaux de rapprochement des données d'emploi du SCEES et de la MSA devraient se poursuivre pour permettre une utilisation plus systématique des données de la MSA pour les comptes, et plus généralement une clarification des concepts d'emploi utilisés et le développement de toutes les études sur le domaine.

### 3.3 Autres travaux

Outre les opérations de synthèse rénovées en 2008, le SCEES continuera à mener les travaux de synthèses habituels en matière de :

- estimations avancées de la production et des rendements,
- suivi des marchés (analyse conjoncturelle),
- statistique agricole annuelle,
- comptes régionaux et comptes par OTEX,
- bilans d'approvisionnement.

## 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'allègement de la charge statistique des entreprises est prise en compte dans les travaux de préparation du recensement agricole 2010 et ceux relatifs aux enquêtes statistiques sur les abattages de volaille.

Pour satisfaire à leurs propres besoins administratifs (organisation des contrôles sanitaires prescrits par la Directive « Hygiène » et contrôle de la taxe d'abattages), la direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la pêche et l'office de l'élevage ont besoin d'accéder aux déclarations individuelles d'abattage pour chaque abattoir. Afin d'éviter une double interrogation des abattoirs concernés, tout en satisfaisant à la fois les besoins d'information administratifs et les besoins d'information statistiques, une déclaration administrative se substituera aux actuelles enquêtes statistiques sur les abattages de volaille, comme c'est déjà le cas pour les abattoirs d'animaux de boucherie. Cette substitution sera réalisée progressivement en 2007 et 2008.

## 5. Aspects particuliers du programme 2008

### 5.1 Aspects "régionaux et locaux"

Les différentes enquêtes répétitives (Teruti-Lucas sur l'occupation physique et fonctionnelle du territoire, enquêtes auprès des exploitations agricoles, enquêtes auprès des exploitations forestières et des scieries, enquêtes auprès des abattoirs) apportent toutes à des degrés divers des informations infra-nationales.

Les recensements 2008 de la salmoniculture et de la pisciculture marine fourniront des données détaillées sur le plan géographique du fait de leur exhaustivité.

Les enquêtes sur les installations d'élevage permettront également de produire des résultats pour les principales régions concernées.

Les exploitations de divers fichiers administratifs (fichiers d'aides, base de données nationale d'identification des bovins, casier viticole informatisé, ...) fournissent également des données localisées.

### 5.2- Aspects "environnement"

L'enquête annuelle Teruti-Lucas permet une description de l'occupation physique et fonctionnelle du territoire et de ses évolutions, dont les utilisations potentielles sont multiples : paysage, urbanisation, ...

Les travaux sur les statistiques de déchets issus de l'agriculture menés en collaboration avec l'IFEN et l'ADEME en application du règlement communautaire 2150/2002 du 25/11/2002, devront déboucher mi-2008 sur des estimations de quantités de déchets produits et traités pour l'année 2006, par catégorie de déchets.

L'année 2008 verra la poursuite de l'exploitation des résultats des enquêtes sur les pratiques culturales en grandes cultures et en viticulture de fin 2006 et début 2007. Elle verra également la disponibilité des résultats de l'enquête Structures 2007, dont certains aspects concernent plus directement l'environnement (notamment des questions repérant la production de divers types de déchets, mais aussi des questions sur les cultures intermédiaires piège à nitrate, les cultures énergétiques, l'irrigation, ...).

Les enquêtes de novembre 2008 sur les installations d'élevage permettront d'éclairer certains aspects des relations entre les activités d'élevage et la préservation de l'environnement. De même, les recensements 2008 de la salmoniculture et de la pisciculture marine aborderont le thème de la gestion des rejets des élevages.

Des travaux de synthèse sont par ailleurs régulièrement menés sur le thème des relations entre l'agriculture et l'environnement, comme les bilans annuels d'azote et de phosphore, ou la participation au suivi des engagements du protocole de Kyoto.

### **5.3 Aspects "européens"**

L'année 2008 fait figure, en matière de statistiques agricoles européennes, d'année charnière car les grandes opérations spécifiques de la décennie s'achèvent : enquêtes sur la structure des exploitations agricoles 2007, enquête sur la structure des arbres fruitiers 2007. Les travaux d'analyse de ces deux enquêtes vont se poursuivre tout au long de l'année. Sur l'aspect structure des unités de production Eurostat a publié des résultats en bref sur une vingtaine de pays découlant des observations issues des enquêtes 2005. Des résultats sont attendus courant 2008 sur les évolutions par espèces du verger européen.

Les discussions sur les modifications du système communautaire de statistique agricole et son adéquation aux nouveaux besoins se poursuivent à la fois dans les groupes de travail et au sein du Comité permanent de la statistique agricole avec en toile de fond le programme statistique à moyen terme 2008-2012 en cours de discussion au niveau du groupe de travail statistique du Conseil des ministres.

Les débats sont difficiles car le passage à une Union à 27 a fortement accru les diversités de situations entre Etats membres à un moment où les directions utilisatrices des données sur l'agriculture souhaitent non seulement le maintien de la plupart des informations actuellement produites par les Etats membres mais également des développements sur des thématiques nouvelles.

- **Opérations réalisées**

Les opérations de collecte ou de synthèse s'inscrivent au sein d'une réglementation européenne importante qui vise les nombreuses caractéristiques des filières agricoles : superficies, rendement et production de céréales et d'une quarantaine d'autres cultures ; effectifs par catégories des cheptels et prévisions de production de viande ; suivi de la collecte du lait et des fabrications laitières ; production et commercialisation des produits des industries alimentaires ; structures et évolution des activités des IAA ; établissement des indices de prix et des comptes de l'agriculture.

Il faut ajouter à cet ensemble d'opérations les analyses micro économiques au travers de la collecte d'information par le réseau d'information comptable agricole pilotées directement par la direction de la commission en charge à Bruxelles de l'agriculture.

- **Projets de règlement européen**

Le remplacement du règlement 571/88 ou sa prolongation pour la période au-delà de 2007 a fait l'objet de nombreuses réunions, un projet doit être mis sur la table du conseil et du parlement en début d'année 2008. Une première discussion en groupe statistique du conseil devrait intervenir sous présidence allemande. Ce texte fixe la réalisation d'un recensement agricole en 2010 et trois enquêtes spécifiques : l'une sur les méthodes de production par sondage à représentativité régionale, les deux autres à conduire par sondage en 2013 et 2016 auront à observer les évolutions structurelles des unités de production.

Un projet de simplification et d'unification des textes existants concernant les cheptels et les prévisions de production de viande devrait être présenté au conseil et au parlement rapidement.

La commission a transmis fin décembre 2006 le projet de règlement cadre statistique sur les pesticides, l'examen au conseil devrait là aussi débiter sous présidence allemande.

Eurostat va, par ailleurs, entamer des discussions en groupe technique sur la simplification des textes sur les végétaux et sur l'éventualité d'un texte nouveau sur la consommation et l'utilisation des intrants et des pesticides par les exploitations agricoles. Ce dernier pose problème dans la mesure où un texte déjà en cours d'examen traite de ce sujet.

## 6. Diffusion des travaux

- **Grandes orientations**

Le site Internet du SCEES (Agreste) devient le vecteur le plus important pour la diffusion. Le sous site « données en ligne » met gratuitement à disposition du public un grand nombre de données numériques sous forme de tableaux Excel et d'hypercubes Beyond. L'enrichissement déjà réalisé en 2006 et 2007 sera poursuivi en 2008. La rénovation de la conjoncture verra son aboutissement en 2007 et les nouveaux produits de conjoncture seront présentés sur le site. En 2008, on trouvera pour tous les secteurs des informations rapides et des synthèses mensuelles et dans « données en lignes » des séries conjoncturelles détaillées par secteur.

La politique engagée pour la collection « chiffres et données » (collection de résultats d'enquêtes) : réduction de la partie papier, accompagnement d'un cédérom reprenant les chiffres détaillés sera poursuivie. Le contenu de ces cédéroms permet d'alimenter le site « données en ligne ».

La réflexion globale sur la politique éditoriale est en cours et permettra une plus grande visibilité des produits du SCEES en 2008

La réforme de la statistique agricole, la création de pôles Diffusion dans les SRISE permet d'engager un travail d'harmonisation des publications en région. Les premières réalisations devraient voir le jour en 2008.

Le projet de rénovation de la base de données agrégées DATAGRESTE est en cours (DISAR). Il s'intègre dans le projet global d'entrepôt de données du Ministère.

- **Liste des publications :**

Se reporter à l'annexe 3.

## ANNEXE 1 Liste des opérations répétitives en 2008

CHAMP DE L'ENQUETE ET MODALITES D'EXECUTION	ETAT D'AVANCEMENT, DATE DE PUBLICATION OU DÉLAI DE PUBLICATION POUR LES OPÉRATIONS PÉRIODIQUES
<p align="center"><b>AGRICULTURE ET FORET</b></p> <p><b>INSEE et Ministère de l'agriculture et de la pêche</b></p>	
<p><u>Réseau d'information comptable agricole (RICA) et sondes technico-économiques du RICA</u></p> <p>Sondage auprès de 7300 à 7400 exploitations agricoles parmi lesquelles 200 environ donnent lieu à un dispositif d'observation complémentaire (sondes technico-économiques).</p>	<p>AGRESTE Primeur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ers résultats année n : décembre n + 1</li> <li>- rapports annuels année n : décembre n + 1</li> </ul>
<p align="center"><b>Ministère de l'agriculture et de la pêche</b></p>	
<p align="center"><u>Enquêtes dans les DOM</u></p> <p>Les enquêtes effectuées dans les DOM sont rassemblées dans le dernier paragraphe.</p>	
<p align="center"><b>Structures agricoles et environnement</b></p>	
<p><u>Enquête sur l'utilisation du territoire Teruti-Lucas</u></p> <p>Observation par enquêteur de l'occupation physique et fonctionnelle du sol pour environ 330 000 points géoréférencés</p>	<p>résultats définitifs : AGRESTE Chiffres et Données, printemps 2009</p>
<p><u>Base de sondage rénovée des exploitations agricoles</u></p> <p>Enquêtes ponctuelles de mise à jour</p>	<p>Pour mémoire</p>
<p align="center"><b>Productions végétales</b></p>	
<p><u>Enquête sur la production des terres labourables</u></p> <p>Sondage réalisé par correspondance et téléphone auprès de 13 000 d'exploitations agricoles dans 67 départements sur les rendements et superficies par culture, et sur les prévisions de semis de la campagne suivante.</p>	<p>AGRESTE Conjoncture grandes cultures, du 15 août au 15 décembre suivant les cultures.</p>
<p><u>Enquêtes de prévision de production légumière</u></p> <p>Enquêtes auprès d'exploitants, de groupements de producteurs, de marchands de plants, de négociants ou de coopératives (les enquêtes concernent uniquement les principaux départements de production).</p>	<p>AGRESTE Conjoncture légumes, mensuel en cours de campagne.</p>
<p><u>Enquêtes de prévision de production fruitière</u></p> <p>Enquêtes auprès d'exploitants, de correspondants, de coopératives et de groupements de producteurs (les enquêtes concernent uniquement les principaux départements de production).</p>	<p>AGRESTE Conjoncture fruits, mensuel en cours de campagne.</p>
<p><u>Enquêtes de prévision de production vin</u></p> <p>Enquêtes auprès d'exploitants, de correspondants et de coopératives de vinification (les enquêtes concernent uniquement les principaux départements de production).</p>	<p>AGRESTE Conjoncture viticulture, mensuel en cours de campagne.</p>

<p align="center"><u>Enquête sur les stocks de pommes et poires</u></p> <p>Enquête mensuelle auprès d'environ 350 stations de stockage fruitières (exploitation statistique de formulaires administratifs)</p>	<p>AGRESTE Conjoncture fruits, mensuel.</p>
<b>Activités forestières</b>	
<p align="center"><u>Enquête annuelle d'entreprise dans les secteurs exploitation forestière et scierie</u></p> <p>Enquête exhaustive auprès des entreprises employant 20 salariés et plus (300 entreprises). NAF : 02.0B, 20.1A.</p>	<p>AGRESTE Données début n + 2</p>
<p align="center"><u>Enquête annuelle sur les branches d'activité : exploitation forestière et scierie</u></p> <p>Enquête par sondage et par correspondance auprès de quelque 7 000 entreprises. NAF : 02.0B, 20.1A, 20.1B, 20.3Z</p>	<p>AGRESTE Chiffres et Données mai n+ 2</p>
<p align="center"><u>Enquête annuelle sur la consommation d'énergie des établissements industriels (scieries)</u></p> <p>Enquête par sondage auprès des établissements de dix salariés et plus. NAF : 20.1 A</p>	<p>Résultats définitifs : AGRESTE Données automne n+ 1</p>
<p align="center"><u>Enquête annuelle sur la production et la vente de plants forestiers</u></p> <p>Enquête exhaustive auprès des pépinières forestières et des négociants en plants forestiers</p>	
<b>Statistiques animales</b>	
<p align="center"><u>Enquête cheptel bovin au 1<sup>er</sup> novembre</u></p> <p>Sondage par téléphone auprès de 3 000 exploitations agricoles détenant des bovins (utilisation conjointe avec la BDNI)</p>	<p>AGRESTE Conjoncture productions animales janvier (premiers résultats de novembre). AGRESTE Conjoncture productions animales juin (premiers résultats de mai, basés sur la BDNI).</p>
<p align="center"><u>Enquêtes cheptel porcin au 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre</u></p> <p>Sondage par téléphone auprès de 2 500 (1<sup>er</sup> mai) et de 5 000 (1<sup>er</sup> novembre) exploitations ou sites d'élevages détenant des porcins.</p>	<p>AGRESTE Conjoncture productions animales juin (résultats de mai) et janvier (premiers résultats de novembre).</p>
<p align="center"><u>Enquêtes cheptel ovin et caprin au 1<sup>er</sup> novembre</u></p> <p>Sondage par téléphone (1<sup>er</sup> novembre) auprès de 5 700 exploitations agricoles détenant des ovins et 2 500 détenant des caprins.</p>	<p>AGRESTE Conjoncture productions animales janvier</p>
<p align="center"><u>Enquête auprès des abattoirs de viande de boucherie</u></p> <p>Enquête mensuelle exhaustive par correspondance auprès de 320 abattoirs (exploitation statistique des formulaires administratifs de déclaration d'abattages).</p>	<p>AGRESTE Conjoncture Gros animaux (mensuel) 15-20 jours après le mois d'activité.</p>

<p><u>Enquêtes auprès des abattoirs de volaille et ateliers de découpe</u></p> <p>Enquête mensuelle par sondage et par correspondance auprès de 200 abattoirs. Enquête trimestrielle par correspondance auprès de 45 ateliers de découpe. Enquête annuelle par correspondance auprès de 400 abattoirs sur les produits sous signe de qualité (Ces enquêtes devraient devenir des déclarations administratives d'abattages)</p>	<p>AGRESTE Conjoncture Aviculture (mensuel) 40 jours après le mois d'activité.</p>
<p><u>Enquête sur l'activité des couvoirs</u></p> <p>Enquête hebdomadaire par correspondance auprès de 40 gros couvoirs, mensuelle auprès de 80 autres.</p>	<p>Idem</p>
<p><u>Enquête sur l'activité des sélectionneurs et multiplicateurs de souche de volailles</u></p> <p>Enquête mensuelle exhaustive par correspondance auprès de 8 distributeurs de souches avicoles et 15 sélectionneurs (dindes et pintades).</p>	<p>Idem</p>
<p><u>Enquête auprès des centres de conditionnement d'œufs</u></p> <p>Enquête annuelle auprès de 500 centres.</p>	<p>Idem</p>
<p><b>Enquêtes réalisées dans les départements d'Outre-Mer</b></p>	
<p><u>Enquête sur l'utilisation du territoire Teruti-Lucas (Guadeloupe, Martinique, Réunion)</u></p> <p>Observation par enquêteur de l'occupation physique et fonctionnelle du sol pour environ 1 500 points géoréférencés</p>	<p>AGRESTE département</p>
<p><u>Relevés mensuels des prix à la production (Guadeloupe, Martinique, Guyane)</u></p> <p>Sondage auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles et de marchés forains.</p>	<p>AGRESTE départemental Conjoncture Publication mensuelle</p>
<p><u>Indice des prix d'achats des moyens de production (Réunion)</u></p> <p>Relevés de prix auprès d'un marché de gros, de marchés forains et de grandes et moyennes surfaces.</p>	<p>AGRESTE départemental Publication hebdomadaire</p>
<p><b>Enquêtes diverses</b></p>	
<p><u>Enquêtes sur la conjoncture agricole départementale</u></p> <p>Enquêtes auprès d'exploitants et de correspondants.</p>	<p>AGRESTE régional et départemental AGRESTE Conjoncture générale (mensuel)</p>

## **ANNEXE 2 Le plan de sélection de l'échantillon 2007 du RICA**

(Réseau d'information comptable agricole)

Le texte de base fondant le Réseau d'information comptable agricole (règlement n° 79/65/CEE du Conseil de l'Union européenne du 15 juin 1965) prévoit une procédure annuelle d'approbation du plan de sélection (ou d'échantillonnage) devant une instance officielle représentative, le Comité national. Comme le dispose l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au RICA, le CNIS constitue, en France, le Comité national du RICA. La formation Agriculture du CNIS est donc invitée à donner un avis sur les grandes lignes de l'échantillon et à approuver, le cas échéant, les orientations proposées.

### **Bref rappel méthodologique**

Le Réseau d'information comptable agricole est une enquête statistique qui possède quelques spécificités fortes, liées notamment à son objectif (constatation annuelle des résultats économiques des exploitations agricoles) et à son adossement à une comptabilité. La fiche RICA suppose faite une comptabilité, dont elle reprend les données essentielles, auxquelles sont ajoutées des données extra-comptables sur la structure de l'exploitation interrogée.

En raison de la masse et des caractéristiques des données à recueillir et du coût unitaire de l'enquête, le RICA ne peut concerner qu'un échantillon relativement léger d'exploitations agricoles professionnelles. L'indispensable accord préalable des exploitants et le recours à des organismes tiers (centres de gestion du réseau CER France, autres centres de comptabilité et experts comptables) rendent quasi obligatoire de recourir à la méthode des quotas.

En pratique, dans cette méthode, l'univers, connu à partir d'un recensement ou d'une enquête lourde, est découpé en strates fondées sur des caractères relativement faciles à observer et bien corrélés avec les variables étudiées. Des objectifs de collecte à atteindre sont déterminés pour chaque strate. Pour le RICA, ces strates sont des croisements région x OTEX (orientation technico-économique) x classe de dimension (CDEX). L'univers est fourni par le recensement agricole ou les enquêtes structures.

Les responsables régionaux du RICA doivent en outre respecter un tableau à caractère budgétaire et organisationnel (répartition par sous-échantillon). Les fiches RICA ont en effet 3 types d'origine : comptabilités entièrement prises en charge par l'Administration, pour les exploitations au forfait n'ayant aucune contrainte réglementaire (sous-échantillon 1), comptabilités tenues par des exploitations soumises au régime fiscal du bénéfice réel (sous-échantillon 2), comptabilités liées à des aides publiques, plans d'amélioration matérielle (PAM) ou d'investissement (PI) (sous-échantillon 3). Ces 3 types correspondent à des coûts unitaires très différents, passant de 1 270 € TTC pour le sous-échantillon 1 à 450 € pour les exploitations au bénéfice réel et à 140 € pour le sous-échantillon 3.

À ces objectifs quantitatifs précis s'ajoutent d'autres contraintes plus ou moins formalisées : couverture géographique correcte, représentation correcte des formes sociétaires, renouvellement (modéré mais réel) de l'échantillon. Ne peuvent en outre être recrutées que des exploitations dont l'exercice comptable est l'année civile (ou proche de l'année civile).

Il est en réalité impossible de respecter strictement l'ensemble des contraintes et des pertes peuvent en outre être constatées entre les quotas, la signature des conventions et la constitution réelle des fiches, en raison de l'abandon en cours d'exercice de certaines exploitations, de leur disparition, de problèmes divers. Ces pertes sont toutefois maintenant compensées, grâce à des listes de remplacement établies lors de conventions. Les écarts entre quotas et échantillons réels sont d'autre part neutralisés lors du dépouillement, car les coefficients d'extrapolation sont recalculés, sur le même univers ou sur un univers actualisé.

### **Bilan de la sélection 2006 et proposition pour l'échantillon 2007**

Depuis 1990, l'échantillon global pour la France entière se situe dans la fourchette 7 300 - 7 900 exploitations, avec quelques fluctuations liées à une rigueur budgétaire plus ou moins forte. Cette taille permet une bonne représentativité nationale et une représentativité régionale en général acceptable.

**Évolution de l'échantillon national de 1990 à 2007***Nombre de comptabilités*

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Quota	8 213	8 076	8 171	8 210	8 092	7 562	7 660	7 633	7 699	7 763	7 821	7 862	7 881	7 320	7 320	7 362	7 379	7 383
Fichier définitif	7 528	7 467	7 765	7 732	7 906	7 532	7 608	7 572	7 713	7 752	7 758	7 802	7 869	7 303	7 332	7 363(*)	7 381(*)	

(\*) Pour 2006, il s'agit en fait d'une estimation à partir des conventions signées.

L'échantillon de 2006 s'est inscrit globalement dans la continuité de l'échantillon 2003, à un niveau correspondant à la contrainte européenne de 7 320 (voir encadré). Toutefois, dans sa composition, il s'en écarte sensiblement. La décision a en effet été prise d'optimiser à partir de 2004 la répartition en terme d'OTEX, de CDEX et de régions, selon les principes et méthodes rappelés dans l'encadré ci-dessous. En outre, deux évolutions importantes ont été introduites en 2006, qui visent à réduire le nombre de strates, en fusionnant d'une part les CDEX 5-6 (déjà regroupées) avec la CDEX 7, et d'autre part les OTEX 50 et 72 (ensemble granivores) et les OTEX 60, 71, 81 et 82 (polyculture-polyélevage). La tâche des responsables régionaux en sera à terme facilitée. La CDEX 5-6 était représentée par un faible échantillon, en raison de difficultés de recrutement, d'où un nombre trop élevé de strates vides ou quasi-vides. Les OTEX mixtes sont soumises à des mouvements de va-et-vient permanents et il n'est guère pertinent de les séparer.

En 2007, nous nous proposons de poursuivre cette refonte de la répartition OTEX, CDEX et régions, mais de façon plus modérée. Les modifications apportées à la stratification en 2006, l'utilisation de l'enquête structures 2005 pour calculer a posteriori les coefficients d'extrapolation ont constitué des sources de perturbation de séries, qu'il ne convient pas d'accentuer. En outre, un problème nouveau est apparu du côté des dates d'exercice, la Commission s'appuyant sur le règlement relatif à la sélection considérant que les comptabilités qui ne portent pas sur l'année civile, mais qui sont clôturées avant le 31 décembre ne sont pas recevables (tandis que celles clôturées après le sont). Les sélections de nouvelles exploitations devront respecter ce principe.

D'autre part, la répartition par sous-échantillon devra évoluer également. Si le sous-échantillon 1 qui apporte une information originale sur les exploitations au forfait, et qui a fortement décliné depuis une dizaine d'années est maintenant figé à un peu plus d'un millier d'exploitations, le sous-échantillon 3 pose des problèmes cruciaux d'alimentation, en raison des modifications de la réglementation des subventions d'investissements, et de l'arrêt proche des PAM et des PI (aucun nouveau PI ne sera signé à partir de 2007, les PI ayant eux-mêmes remplacé les PAM en 2005). Il est inévitable de baisser l'effectif du sous-échantillon 3.

**Quotas nationaux par sous-échantillon***Nombre de questionnaires*

Année	2006 (sélection) (*)	2007 (quota)	Évolution 2006 à 2007
Sous-échantillon			
1 (compta. ad-hoc)	1 068	1 066	- 2
2 (bénéfice réel)	5 313	5 520	+ 177
3 (PAM, PI)	970	797	- 173
Total	7 381	7 383	+ 2

(\*) Bilan de la sélection effectué à partir des conventions signées.

La typologie OTEX x CDEX se base toujours sur les coefficients de marge brute standard de 1996. Il convient de souligner qu'elle va prochainement évoluer de façon sensible et que la refonte de la typologie nécessitera des travaux non négligeables en matière de détermination de l'échantillon.

### Réaménagement de 2003 et réforme de l'échantillon à moyen terme

La contrainte communautaire, fixée à 7 320 exploitations, était nettement dépassée au début des années 2000. Au cours de la sélection 2003, qui était prévue dans la lancée, il a fallu opérer un repli en raison des annulations de crédit et des arbitrages effectués entre les diverses opérations statistiques. Le quota a été ramené à 7 320 exploitations. La réduction de 7% de l'échantillon n'a pas été faite de façon identique par région, les régions à faible échantillon ont été protégées. Des modifications ont été introduites dans la construction de l'échantillon, de façon à réduire les pertes de précisions. La réduction de l'échantillon ne s'est pas faite non plus uniformément dans les 3 sous-échantillons. Le RICA est la seule source d'information microéconomique disponible sur les exploitations relevant du régime du forfait, et le sous-échantillon 1 a été conservé. La réduction n'a réellement porté que sur le sous-échantillon 2.

Parallèlement, il a été décidé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais une refonte de l'échantillon, à achever aux alentours de 2010. L'objectif fondamental du RICA est de mesurer les évolutions du revenu des agriculteurs et d'en comprendre les déterminants. Le résultat comptable avant impôt (RCAI) apparaît comme la variable d'intérêt naturelle du RICA. Un plan de sondage optimal en matière de représentativité nationale devrait donc sonder chaque strate à proportion de l'hétérogénéité du RCAI dans cette strate. Pour calculer un plan optimal, on devrait disposer de l'écart-type du RCAI dans la population totale de chaque strate. Cette information n'a pas été disponible pendant très longtemps. En conséquence, on a eu recours à la MBS. Les quotas par strate étaient liés à la part de MBS de chaque strate au sein de la ferme France. Grâce à l'appariement du recensement agricole de 2000 avec les fichiers fiscaux de la DGI, il a été possible de se faire une idée suffisamment précise des différences d'hétérogénéité entre strates en terme de RCAI et de construire des plans de sondage quasi-optimaux. Ces plans, proches de l'allocation de Neyman théorique, doivent en même temps :

- autoriser une utilisation régionale du RICA;
- attribuer une priorité aux OTEX recevant le plus d'aides européennes, puisque la Commission est l'un des principaux utilisateurs du RICA ,
- tenir compte de la fragilité de l'échantillon constant du RICA, dont les demandes d'utilisation se multiplient.

Le plan de sondage du RICA devra se rapprocher d'un tel quasi-optimum. Cela implique des évolutions relativement lourdes, mais nécessairement graduelles. Les céréaliers (OTEX 13) ont un fort poids de MBS, mais une hétérogénéité de résultats financiers faible. Leur représentation dans l'échantillon devra donc sensiblement diminuer, tandis que celle des exploitations de grandes cultures (OTEX 14) augmentera. Les exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture et arboriculture, et particulièrement les plus grosses, sont mal connues. Les taux de sondage qui leur seront appliqués seront toutefois plafonnés pour d'évidentes raisons pratiques. Dans la filière élevage, les exploitations laitières (OTEX 41) sont moins hétérogènes que les exploitations de bovins viande et mixtes, les OTEX 42 et 43 seront plus sensiblement renforcées. La grande viticulture d'appellation contient des zones de grande homogénéité (Champagne) et de grande hétérogénéité (Aquitaine), alors que les parts respectives de MBS ne reflètent pas d'aussi grandes différences. Cela implique aussi un rééquilibrage de l'échantillon. Les répartitions régionales sont amenées à évoluer en conséquence.

## Réseau d'information comptable agricole – Sélection 2007

Quotas par sous-échantillon\*

RÉGION	SS-ÉCH. 1	SS-ÉCH. 2	SS-ÉCH. 3	TOTAL
11 ÎLE-DE-FRANCE	-	180	-	180
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	14	337	30	381
22 PICARDIE	20	234	16	270
23 HAUTE-NORMANDIE	14	146	8	168
24 CENTRE	24	357	33	414
25 BASSE-NORMANDIE	35	175	33	243
26 BOURGOGNE	34	269	57	360
31 NORD-PAS-DE-CALAIS	26	247	17	290
41 LORRAINE	24	187	28	239
42 ALSACE	20	151	27	198
43 FRANCHE-COMTÉ	35	166	21	222
52 PAYS DE LA LOIRE	54	357	53	464
53 BRETAGNE	45	362	74	481
54 POITOU-CHARENTES	56	295	16	367
72 AQUITAINE	103	368	75	546
73 MIDI-PYRÉNÉES	86	324	67	477
74 LIMOUSIN	53	132	39	224
82 RHONE-ALPES	103	331	43	477
83 AUVERGNE	72	242	60	374
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	70	282	67	419
93 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	77	320	33	430
94 CORSE	101	58	-	159
TOTAL FRANCE	1 066	5 520	797	7 383

\* Échantillon 1 : exploitations ne disposant pas déjà de comptabilité,  
échantillon 2 : exploitations soumises au régime réel d'imposition,  
échantillon 3 : exploitations bénéficiant d'un PAM ou d'un PI.

## Réseau d'information comptable agricole – Sélection 2007

## Quotas par OTEX-CDEX\*

	CDEX	5-6-7	8	9	10	total
	OTEX					
13	Céréales, oléagineux, protéagineux	215	385	400	46	1 046
14	Autres grandes cultures	103	196	282	88	669
28	Maraîchage	66	78	72	20	236
29	Fleurs et horticulture diverse	58	89	60	23	230
37	Vins d'appellation	104	261	301	160	826
38	Autre viticulture	63	94	53	9	219
39	Fruits et autres cultures permanentes	94	140	120	59	413
41	Bovins lait	325	520	153	2	1 000
42	Bovins élevage et viande	354	265	42	0	661
43	Bovins lait, élevage et viande	68	131	72	1	272
44	Ovins, caprins et autres herbivores	207	151	26	0	384
50-72	Granivores et Polyélevage à orientation granivores	59	121	128	29	337
60-71-81-82	Mixtes (Polyculture, Polyélevage à orientation herbivores, Grandes cultures et herbivores, Autres combinaisons cultures élevage)	209	443	388	50	1 090
	TOTAL	1 925	2 874	2 097	487	7 383

\* OTEX : orientation technico-économique, CDEX : classe de dimension.

### ANNEXE 3 Liste des publications

- **AGRESTE CONJONCTURE La note**  
Mensuel
- **AGRESTE CONJONCTURE Industries agroalimentaires**  
Trimestriel
- **AGRESTE CONJONCTURE Bilan conjoncturel de l'année 2006**  
Annuel
- **AGRESTE CONJONCTURE Le bulletin**  
Mensuel
- **AGRESTE CONJONCTURE Commerce extérieur agroalimentaire**  
Mensuel
- **AGRESTE CONJONCTURE Grandes cultures**  
Mensuel
- **AGRESTE CONJONCTURE Légumes**  
Mensuel
- **AGRESTE CONJONCTURE Fruits**  
Mensuel de mai à novembre
- **AGRESTE CONJONCTURE Viticulture**  
Mensuel de juillet à novembre
- **AGRESTE CONJONCTURE Lait et produits laitiers**  
Mensuel
- **AGRESTE CONJONCTURE Productions animales**  
Apériodique
- **AGRESTE CONJONCTURE Commerce extérieur bois et dérivés**  
Trimestriel
- **AGRESTE GraphAgri** Juin 2006 L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires 2006
- **AGRESTE Primeur**

173	Janvier 2006	Les modes de culture modifient les calendriers de récolte Les productions migrent entre terres et serres
174	Janvier 2006	Les résultats 2004 des exploitations agricoles du Rica Amélioration globale
175	Mars 2006	Les femmes accèdent lentement à des statuts plus avantageux En agriculture, la parité n'est pas de mise
176	Avril 2006	Les dépenses 2004 de protection de l'environnement dans l'agroalimentaire L'emprise de la réglementation
177	Avril 2006	Les débouchés à l'exportation se réduisent depuis plusieurs années La filière avicole à l'aune de son passé

- |     |                |  |
|-----|----------------|--|
| 178 | Mai 2006       | La croissance des récoltes de bois ne nuit pas à l'environnement<br>La forêt française préserve son avenir                           |
| 179 | Juin 2006      | Les anciennes fermes collectives côtoient les exploitations familiales<br>La mosaïque agricole des dix nouveaux membres de l'Union   |
| 180 | Juin 2006      | Les comptes provisoires de l'agriculture 2005 par catégorie d'exploitations<br>Mauvaises récoltes mais bons résultats pour l'élevage |
| 181 | Juillet 2006   | Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2005<br>L'agrandissement va de pair avec l'essor des formes sociétaires      |
| 182 | Juillet 2006   | Enquête 2004 sur les signes officiels de la qualité et de l'origine<br>AOC, label rouge et CCP peinent à l'exportation               |
| 183 | Juillet 2006   | Enquête annuelle d'entreprise IAA - résultats provisoires 2005<br>Une croissance encore hésitante                                    |
| 184 | Septembre 2006 | La valeur vénale des terres agricoles en 2005<br>Hausse pour les terres et les prés, repli pour certaines vignes                     |
| 185 | Novembre 2006  | 1,8 million d'hectares nécessaires pour le colza énergétique d'ici 2010<br>Quelles surfaces pour les carburants verts ?              |
| 186 | Décembre 2006  | Les comptes prévisionnels par catégorie d'exploitations pour 2006<br>Prix et revenus agricoles en hausse                             |

- **AGRESTE Cahiers**

- |   |          |      |  |
|---|----------|------|--|
| 1 | janvier  | 2006 | Panorama de la viticulture   |
| 2 | février  | 2006 | Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2005                         |
| 3 | mai      | 2006 | Résultats économiques des exploitations agricoles en 2004                              |
| 4 | décembre | 2006 | Principaux résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2005 |

- **AGRESTE Chiffres et Données Agriculture**

- |     |          |      |   |
|-----|----------|------|---|
| 175 | janvier  | 2006 | Enquête bovine au 1er novembre 2001 - Bâtiments d'élevage   |
| 176 | février  | 2006 | Enquête aviculture 2004 + CD Rom  |
| 177 | mars     | 2006 | Rica France Tableaux standard 2004  |
| 178 | mars     | 2006 | Statistique agricole annuelle Résultats provisoires 2005 + CD Rom   |
| 179 | avril    | 2006 | Enquête ovine au 1er novembre 2001 - Bâtiments d'élevage + CD Rom   |
| 180 | avril    | 2006 | Enquête caprine au 1er novembre 2001 - Bâtiments d'élevage + CD Rom   |
| 181 | août     | 2006 | Guide d'utilisation d'Osiris - Outil de Suivi d'un Indicateur Régional d'Irrigation Spatialisé                    |
| 182 | août     | 2006 | Statistique agricole annuelle - Résultats 2005 + CD Rom   |
| 183 | octobre  | 2006 | Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2005 + CD Rom   |
| 184 | octobre  | 2006 | Bilans d'approvisionnement agroalimentaires 2004-2005 + CD Rom  |
| 185 | novembre | 2006 | Les comptes de l'agriculture, régionaux, départementaux et par catégorie d'exploitation de l'agriculture + CD Rom |
| 186 | novembre | 2006 | Structures de la production légumière 2005  |

- **AGRESTE Chiffres et Données Agroalimentaire**

137	janvier	2006	Lait et produits laitiers en 2004
138	février	2006	IAA Entreprises de 20 salariés ou plus - EAE : Résultats sectoriels et régionaux 2004 + CD Rom
139	février	2006	Exploitations forestières et scieries Enquête annuelle d'entreprise et sources fiscales Résultats sectoriels et régionaux des entreprises 2004 - 2003
140	mars	2006	Industries agricoles et alimentaires - Enquête annuelle d'entreprise et sources fiscales - Résultats sectoriels 2002 et régionaux 2003
141	avril	2006	Récolte de bois et production de sciages en 2004
142	avril	2006	Coopération agricole - Organismes coopératifs agricoles employant 10 salariés et plus Enquête annuelle d'entreprise - Résultats sectoriels et régionaux 2004
143	octobre	2006	Industries agricoles et alimentaires - Enquête annuelle d'entreprise et sources fiscales Résultats sectoriels et régionaux 2004
144	Décembre	2006	Les consommations d'énergie dans les industries agricoles et alimentaires et les scieries en 2005

- **Divers**

Les aides PAC aux surfaces – Année 2005. Publication réalisée conjointement par l'ONIC, l'ONIOL et le SCEES

**Ministère de l'agriculture et de la pêche**  
**Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA**  
 - Bureau central des statistiques (BCS)

## 1. Exposé de synthèse

Le Bureau central des statistiques (BCS) est chargé de piloter, au sein de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), avec une équipe de 6 personnes, la collecte et la valorisation des informations relatives aux pêches maritimes et à l'aquaculture. Le BCS encadre techniquement l'activité de collecte et de saisie du Centre National de Traitement Statistique de Lorient (CNTS) dont les personnels (au nombre de 15) dépendent des Affaires maritimes.

Depuis des années, la statistique des pêches s'appuie sur des moyens très limités, insuffisants par rapport aux attentes de l'administration, des organismes internationaux et des professionnels dans un contexte où la politique commune des pêches (PCP) est très réglementée et demande un suivi précis de l'activité dans des délais de plus en plus courts.

Pour lui permettre d'étendre ses domaines d'investigation, le BCS, compte tenu de la faiblesse de ses effectifs est contraint de rechercher des partenariats extérieurs. C'est ce qui a été fait par exemple pour la collecte de données économiques sur les entreprises de pêche et les entreprises de l'industrie de transformation dans le cadre du règlement (CE) n° 1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000 instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche.

Cette situation difficile est encore dégradée depuis septembre 2005 par un arrêt de la modernisation de la chaîne de traitement statistique (démission du chef de projet informatique) dont la refonte aurait permis l'hébergement d'une base centrale des données à la DPMA et l'automatisation d'un plus grand nombre de traitement.

La condamnation de la France par la Cour de justice le 12 juillet 2005 pour le non-respect de la taille des captures des poissons a mis en relief la fragilité du système de traitement des données sur la pêche et les lacunes du système d'information de la DPMA (cette condamnation s'élevant à 20 millions d'euros d'amende + 58 millions d'euros d'astreinte trimestrielle, la première échéance ayant eu lieu le 20 janvier 2006).

La DPMA a donc été décidé de revoir fondamentalement l'organisation informatique du secteur de la pêche en termes de stratégie d'organisation de manière à ce que le futur dispositif puisse prémunir la DPMA contre les arrêts de la cour de justice européenne (actuellement une quinzaine de contentieux sont en cours pour non-respect des réglementations communautaires). L'objectif du projet visant à constituer le nouveau système d'information pêche est de mettre à la disposition du ministère de l'agriculture et de la pêche, des services extérieurs des affaires maritimes et des partenaires un système d'information offrant des outils de contrôle, de gestion et de pilotage, pour leur permettre d'accomplir plus efficacement les missions qui leur incombent.

Le nouveau système d'information pêche doit intégrer toutes les applications existantes et donc en particulier la chaîne de traitement statistique des pêches. Plus d'une dizaine de projets ont été définis, pour lesquels des appels d'offres ont été lancés depuis mai 2006. Ces projets concernent pour l'essentiel le secteur de la pêche.

En ce qui concerne le secteur de l'aquaculture, une proposition révisée d'un nouveau règlement relatif aux statistiques de l'aquaculture est en cours de finalisation à Eurostat. Une enquête renouvelée sera donc lancée en 2008 portant sur l'exercice 2007.

En outre, la collecte de données économiques, dans le cadre du règlement cité précédemment s'étendra au secteur de l'aquaculture en 2008.

Pour le bureau central des statistiques, les travaux nouveaux en 2008 concerneront :

- la mise en place de la nouvelle chaîne de traitement statistique dans le cadre du nouveau système d'information sur les pêches. Le BCS est en effet maître d'ouvrage de ce projet.
- le lancement de l'enquête renouvelée sur l'aquaculture

- le co-pilotage des enquêtes économiques sur le secteur de l'aquaculture dans le cadre du règlement (CE) n° 1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000, en lien avec le bureau de la pisciculture de la DPMA.
- le développement d'analyses et publications sur la base du précédent règlement sur la collecte des données (en particulier données économiques) et sur l'enquête aquaculture.
- la participation à la mise en œuvre du journal de bord électronique.
- l'exploitation de la déclaration de débarquement du pêcheur

## **2. Travaux nouveaux pour 2008**

### **2.1. Enquête renouvelée**

#### Enquête aquaculture :

Le groupe de travail « Statistiques de la pêche » du comité de la Statistique Agricole d'Eurostat travaille depuis 2005 sur une proposition de révision du règlement (CE) n° 788/1996 relatif à la communication de statistiques sur la production de l'aquaculture.

Le projet d'Eurostat comporte de nombreux ajouts par rapport au règlement actuel, notamment sur la valeur de la production, les techniques d'élevage (étangs, cages, ...) et la structure des exploitations (et non plus des entreprises) se livrant à des activités aquacoles.

Le questionnaire actuel de l'enquête sera donc revu pour intégrer au maximum les données décrites ci-dessus. L'enquête renouvelée 2008 portant sur l'exercice 2007 sera lancée au cours du premier trimestre 2008. Il est aussi prévu en 2008 de valoriser les résultats de l'enquête par la réalisation d'une courte publication (du type 4 pages).

#### Enquêtes économiques

Dans le cadre du règlement (CE) n°1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000 instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche, le BCS pilote actuellement des enquêtes économiques réalisées auprès des navires et auprès des industries de transformation des produits de la mer. Ces enquêtes sont prises en charge par des prestataires extérieurs et partiellement financées par la Commission européenne. Ces enquêtes permettent d'élaborer des agrégats économiques et comptables pour des échantillons d'entreprises de pêche et pour les entreprises de mareyage et de transformation du poisson.

En 2008, pour répondre au règlement, le BCS étendra son domaine d'investigation au secteur de l'aquaculture, pour ce qui concerne la collecte et la remontée à la Commission européenne des données économiques de ce secteur.

### **2.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs**

#### Le journal de bord électronique

Un projet pilote d'utilisation par les navires de pêche d'un journal de bord électronique pour remplacer l'actuel support papier avait été réalisé par le BCS en 2001 et 2002. Les tests s'étaient révélés concluants pour les aspects techniques, mais l'absence de support juridique communautaire ne permettait pas d'étendre cette opération dans la durée en l'absence de nouveau règlement.

La Commission européenne marque un intérêt accru pour cette nouvelle technologie dont les objectifs pour le BCS seraient les suivants : fiabiliser le dispositif de collecte des journaux de bord afin d'optimiser le suivi des captures conformément à la réglementation communautaire, simplifier et alléger le dispositif de saisie des journaux de bord, raccourcir les délais de mise à disposition de l'information ...

La Direction Générale des pêches de Bruxelles a établi un projet de règlement sur le journal de bord électronique. Ce projet de règlement Conseil a été adopté en décembre 2006. Le projet de règlement Commission qui en définira les modalités techniques d'application n'est toujours pas paru mais il est déjà préconisé que la communication électronique des données relatives aux activités de pêche se fera de manière graduelle, en s'appliquant dans un premier temps aux navires d'une longueur de plus de 25 mètres.

En 2008, le BCS participera à la mise en œuvre de ce règlement.

### La prise en compte de la déclaration de débarquement

Jusqu'en 2007, seules les données dites de captures (estimation des quantités pêchées) et de ventes étaient saisies par le centre national de traitement de Lorient et exploitées par le BCS, notamment pour la remontée à la commission européenne des consommations de quotas de pêche. En 2008, les données relatives à la déclaration de débarquement seront introduites dans la chaîne de traitement et exploitées par le BCS.

### Extension de la saisie au champ de la Méditerranée et des DOM

En 2008, les travaux de saisie du centre national de traitement statistique (CNTS) seront étendus au champ de la Méditerranée et des DOM. Pour le BCS, outre l'exploitation de ces nouvelles données, cela signifie au préalable la mise à jour d'un grand nombre de référentiels pour intégrer cette extension de champ.

### **2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

En 2008, le BCS qui assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de l'application de saisie des déclarations obligatoires des pêcheurs devra accompagner la mise en place de cette nouvelle chaîne de traitement statistique : formation des équipes en charge de la saisie à la nouvelle interface, rédaction de manuels de consignes, mise en place des contrôles.....

Le BCS devrait être associé à la mise en place de 5 autres projets, et en particulier le premier d'entre eux, si ceux-ci sont finalisés en 2008.

Ces projets sont les suivants :

- application de création et de gestion des référentiels du système d'information des pêches maritimes
- application visant à la collecte et l'envoi des données à déclaration obligatoire vers la Commission européenne et les instances internationales
- application permettant le croisement des données déclaratives à des fins de gestion, de contrôles et de statistiques
- tableau de bord socio-économique des pêches maritimes

Par ailleurs, le BCS devrait en 2008 développer des analyses à partir des données socio-économiques collectées dans le cadre du règlement communautaire pré-cité afin d'améliorer la connaissance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en France mais aussi pour pouvoir situer la France par rapport aux autres Etats membres dans ces secteurs.

## **3. Opérations répétitives**

### **3.1. Enquêtes**

Le nouveau projet de règlement européen concernant l'enquête aquaculture qui vise à élargir la législation actuelle en vue de couvrir la valeur de la production et approfondir la structure du secteur correspond à un souhait d'améliorer l'instrument actuel. Mais l'enquête continuera d'être conduite selon les principes habituels : enquête annuelle exhaustive réalisée par voie postale sur la production commercialisée en volume et en valeur et sur la main-d'œuvre.

### **3.2. Exploitation de fichiers administratifs**

Parallèlement aux travaux de mise en place du journal de bord électronique, le BCS poursuivra son action sur la mise en œuvre d'une gestion structurée, hiérarchisée de la collecte et de la saisie des documents administratifs remplis par les pêcheurs (saisie prioritaire des documents émanant des navires les plus importants et des navires étrangers ...).

Par ailleurs, le BCS continuera à mettre l'accent sur les modalités d'un accompagnement plus statistique du centre national de traitement de Lorient en termes de suivi des remontées de données,

en particulier des données de débarquement. Un tableau de bord d'indicateurs de suivi et de rendu des journaux de bord, élaboré par le BCS en 2005, permet au CNTS d'effectuer des relances auprès des navires qui ne rendent pas leurs journaux de bord et d'effectuer des contrôles globaux sur la saisie des journaux de bord rendus.

### **3.3. Autres travaux**

Néant

## **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

Les travaux de mise en place d'un journal de bord électronique entrent dans le cadre de la dématérialisation de la collecte des données. Ces travaux sont donc clairement de nature à alléger la charge pour les patrons pêcheurs qui pourront ainsi éviter des saisies multiples d'informations, tout en leur permettant d'utiliser pour leur propre gestion les données qu'ils auront saisies. Toutes les informations réglementaires pourront ensuite être produites à partir de cette saisie unique : journal de bord, relevé d'effort de pêche par exemple et n'auront plus à être répétées comme c'est le cas avec le support papier actuel. La transmission des données électroniques sera totalement automatisée et constituera de ce fait un allègement pour le pêcheur.

## **5. Aspects particuliers du programme 2008**

### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

Les limites de la diffusion de données régionales ou locales proviennent pour la pêche et l'aquaculture principalement de la petite taille des populations étudiées. Ces secteurs ne comportent que peu d'entreprises (environ 5 400 navires et environ 4 150 entreprises aquacoles). Ils ne se prêtent pas facilement à des développements locaux.

### **5.2 Aspects « environnement »**

Aucune évolution n'est programmée en 2008 sur les aspects environnementaux. Mais un des objectifs des statistiques de pêche est de permettre d'estimer le niveau de la ressource et d'aider au pilotage de la politique commune de la pêche qui tient compte de ces aspects.

### **5.3 Aspects européens**

Les statistiques concernant la pêche et l'aquaculture sont complètement ancrées dans un cadre européen du fait de la politique commune des pêches. L'essentiel de l'activité du bureau est mobilisée pour répondre à des règlements communautaires en perpétuelle évolution, l'objectif étant d'atteindre une bonne connaissance des quantités pêchées, débarquées et vendues pour gérer et prévoir le niveau de la ressource pour les espèces commerciales.

La condamnation financière de la France par la Cour de Justice des Communautés Européenne démontre la volonté de la Commission de faire appliquer strictement la Politique commune des Pêches.

Les travaux du BCS s'articulent autour des principaux règlements européens suivants :

La collecte des informations relatives aux pêches maritimes s'inscrit dans le cadre de l'application du règlement communautaire n° 2807/83 du 22 septembre 1983 relatif aux modalités d'enregistrement des captures de poisson par les pêcheurs.

De très nombreuses transmissions de données mensuelles, trimestrielles ou annuelles sont ainsi effectuées par le BCS dans le cadre de ce règlement.

La collecte d'information relative à l'aquaculture s'inscrit dans le cadre de l'application du règlement (CE) n°788/96 du Conseil du 22 avril 1996 modifié par le règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement

et du Conseil du 29 septembre 2003. Le nouveau projet de règlement devra être appliqué en 2008 sur les données relatives à l'exercice 2007.

La collecte des données économiques sur les entreprises de pêche s'inscrit dans le cadre du règlement (CE) n° 1543/2000 du Conseil du 29 juin 2000 instituant un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche et de son règlement d'application (CE) n° 1639/2001 de la Commission du 25 juillet 2001 établissant les programmes communautaires minimal et étendu pour la collecte des données dans le secteur de la pêche. Ces règlements font référence à un programme national pluriannuel de collecte des données portant sur les années 2002 à 2006.

Un nouveau règlement de base pluriannuel (2007-2011) est en préparation, ce dernier intégrant le secteur de l'aquaculture.

## **6. Liste des publications**

Le bureau central des statistiques de la DPMA ne possède pas de support de publication qui lui soit propre hormis un bilan annuel de la pêche et de l'aquaculture, établi en collaboration avec l'Ofimer. Le dernier bilan publié est relatif à l'année 2005. Le bilan 2006, qui devrait faire l'objet d'une refonte visant à l'enrichir de nouveaux tableaux et commentaires devrait être finalisé en novembre 2007.

Les principales données concernant les pêches et l'aquaculture sont également publiées dans Agreste, la revue de la statistique agricole, dans les publications d'organismes partenaires, dans celles des organismes internationaux (Eurostat, OCDE, FAO...), dans l'annuaire statistique de l'Insee...

Dans la mesure de ces moyens, le bureau cherchera à renforcer en 2008 sa capacité à valoriser la production statistique de la pêche et de l'aquaculture en publiant davantage d'informations et en développant sa capacité à réaliser des études de synthèse sur le domaine.

## **7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2008-2012**

Les travaux à moyen terme du BCS devraient toujours dépendre pour l'essentiel de règlements communautaires qui ne cessent d'évoluer de plus en plus rapidement, et sont de plus en plus exigeants en termes de délais, dans un contexte où la Commission européenne est aujourd'hui résolue à mettre la France en difficulté pour non-respect de la réglementation européenne dans le cadre de la PCP.

Il est cependant particulièrement difficile de prévoir dans le détail les travaux à moyen terme du BCS, le bureau évoluant dans un environnement très mouvant.

En effet, un audit est en cours ayant pour objectif de revoir la répartition des tâches entre la Direction des Pêches et de l'Aquaculture et la Direction des Affaires Maritimes. Par ailleurs, un rapport de la cour des comptes européenne, accablant selon les propres termes du Directeur actuel des Pêches, devrait très probablement entraîner une réorganisation en interne de la Direction et donc des travaux au sein des différents bureaux de la direction.

## Mutualité sociale agricole - MSA

### 1. Exposé de synthèse Formation Agriculture

La direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques des régimes de sécurité sociale relevant du code rural. Ces statistiques font partie des éléments justificatifs financiers détaillés des recettes et des dépenses que doit fournir à sa tutelle la MSA en tant que gestionnaire d'un service public. Elles permettent également la réalisation de simulations nécessaires à l'évaluation de l'impact de mesures nouvelles économiques ou sociales.

La direction gère également l'Observatoire Économique et Social (OES) qui valorise les informations statistiques dans le domaine économique et social. Celui-ci couvre quatre champs de connaissances : santé, retraite, famille et économie agricole.

### 2. Travaux nouveaux

L'utilisation des données contenues dans la DUE (déclarations uniques d'embauches) devrait permettre de disposer d'informations plus fraîches sur l'évolution conjoncturelle des contrats d'emploi des salariés agricoles.

La transmission à l'INSEE de fichiers sur les non salariés relevant du régime agricole est en cours de test.

### 3 - Opérations répétitives

Les travaux répétitifs du département Statistiques de la CCMSA concernent la fourniture d'informations sur

- les employeurs et les salariés du régime agricole : évolution des effectifs, des assiettes, et des cotisations ;
- les non salariés du régime agricole : évolution des effectifs, nouveaux installés, assiettes et cotisations

### 4. Liste des publications

#### Économie agricole : non- salariés

La population des exploitants agricoles en 2003 (février 2005, 15 pages)

Les exploitants, imposés au réel, à faibles assiettes agricoles (août 2005, 4 pages)

Les exploitants agricoles, imposés au réel, à faibles revenus agricoles (juin 2005, étude)

Bilan de l'installation des chefs d'exploitation agricole de 1997 à 2003. Volume 1 (mai 2005, étude)

Etude sur le passage du statut de non-salarié agricole au statut de salarié agricole entre 2002 et 2003 (mai 2005, étude)

Les exploitations laitières françaises en 2003 : (août 2005, étude)

Les exploitations laitières françaises en 2003 (août 2005, 4 pages)

Chiffres repères l'emploi des non-salariés agricoles en 2004 (août 2005)

Bilan de l'installation des chefs d'exploitation de 1997 à 2003 volume 2 (décembre 2005, étude)

Le passage du statut de non-salarié agricole au statut de salarié agricole entre 2002 et 2003 (septembre 2005, 4 pages)

Bilan de l'installation des chefs d'exploitation agricole. Années 1997 à 2003. Volume 2 : les nouveaux CE de plus de 40 ans (décembre 2005, étude)

La population des exploitants agricoles en 2004 (septembre 2006, étude)

Chiffres repères NSA 2003  
Chiffres repères NSA 2004

### **Économie agricole : salariés**

Chiffres repères des actifs salariés agricoles en 2003 (octobre 2005)  
Emplois saisonniers dans la production agricole en l'an 2000 (juin 2004, 4 p)  
Chiffres repères des actifs salariés agricoles en 2004

### **Etudes économiques et financières**

Repères Analyse et Conjoncture (réf+) (6 articles d'1 page chacun dans un bimensuel interne "réf+)

### **Annuaire statistiques**

Chiffres utiles MSA édition 2005 (juin 2005)  
Résultats nationaux 2002 volet 1 (mars 2005)  
Résultats nationaux 2002 volet 2 cotisations et contribution en encaissement/décaissement (mars 2005)  
Chiffres utiles MSA édition 2006 (juin 2006)  
Annuaire atexa 2003  
Annuaire Prestations familiales 2003  
Annuaire national actif et financement 2003  
Annuaire atexa 2004  
Annuaire atexa 2005

**FICHES DESCRIPTIVES D'ENQUÊTES  
POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ**

	Page
- Recensement de la salmoniculture .....	33
- Recensement de la pisciculture marine .....	35
- Enquête sur les cheptels et les installations d'élevage .....	37

## Fiche descriptive d'enquête pour avis d'opportunité

### Recensement de la salmoniculture

#### 1. Service producteur SCEES.

#### 2. Intitulé de l'enquête Recensement de la salmoniculture

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le secteur salmonicole a fait l'objet de deux recensements, l'un en 1991 et l'autre en 1998, ayant permis à la fois une évaluation de la production de salmonidés en France en 1990 et 1997 et une étude approfondie des modes d'élevage et des structures d'exploitations. Depuis, ces données ont été mises à jour par une enquête annuelle par sondage, portant uniquement sur les volumes de production. L'objectif du nouveau recensement est de confirmer ce niveau de production par une enquête sur le champ complet, et d'actualiser les données structurelles sur les élevages.

#### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du ministère de l'agriculture et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture). Sont également intéressés par l'utilisation des résultats : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'Institut technique de l'aviciculture (ITAVI) et des organismes de recherche (IFREMER, INRA).

A noter qu'un projet de règlement européen devrait entrer en vigueur en 2008, portant sur la collecte de données de production et de structure des exploitations aquacoles. Ce recensement devrait permettre, pour la première année de mise en œuvre du règlement, de répondre à ses exigences.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Évaluation de la production de salmonidés en 2007 : inventaire des espèces de salmonidés élevés et évaluation de la production par espèce.

Structure de la production : statut et gestion de l'entreprise, identification des sites de production, main d'œuvre, modes de commercialisation.

Techniques de production : mode d'alimentation en eau de la pisciculture, équipements et matériels, suivi sanitaire, alimentation, pratiques d'élevage.

Impact sur l'environnement : gestion des rejets.

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir ce type d'information sur le secteur de la salmoniculture. Seuls existent à ce jour :

une identification des entreprises salmonicoles par les établissements départementaux de l'élevage (EDE), encore très partielle,

des déclarations et autorisations au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, uniquement pour les plus grosses unités, et ne comportant que des données relatives à la gestion des pollutions des eaux

des fichiers d'autorisation de pompage actuellement en cours de constitution par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF), au titre de la loi sur l'eau de 2006.

Par ailleurs, une enquête annuelle est conduite par le bureau central des statistiques de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Elle ne porte que sur les volumes de production et est réalisée par sondage, sur la base du recensement de 1998. Un nouveau recensement permettra de mettre à jour cette base.

#### 7. Bases de sondage

La liste des unités à enquêter sera établie à partir :

- de la base utilisée lors du dernier recensement
- des listes de sites d'élevage figurant dans les trois fichiers administratifs cités ci-dessus : EDE, installations classées, DDAF.
- du fichier des adhérents au CIPA
- du fichier des adhérents au service de conseil technique de l'ITAVI

#### 8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)

En 1998, 635 entreprises avaient été enquêtées, regroupant 818 sites d'élevage. En 2008, ces nombres d'entreprises et de sites devraient être en légère diminution.

L'enquête est exhaustive pour les entreprises de France métropolitaine dépassant un seuil de production de 2 tonnes de poissons en 2007, ou ayant une écloserie traitant au moins 20.000 œufs ou alevins en 2007. Ne sont pas incluses dans le champ de l'enquête les entreprises ne comportant que des étangs où sont élevés des poissons autres que les salmonidés (pisciculture d'étang). Sont également hors champ les entreprises qui n'ont qu'une activité commerciale d'achat et revente de salmonidés.

#### 9. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée au printemps 2008, par visite d'enquêteur. Elle sera coordonnée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt.

#### 10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Temps maximum pour une entreprise multi-sites et multi-espèces : 3 heures (cas exceptionnels de trois ou quatre très grosses entreprises). Temps moyen : 2 heures. Des tests de questionnaires sont prévus d'avril à août 2007.

#### 11. Comité de concertation :

Un comité d'utilisateurs a été mis en place, qui comprend, outre le SCEES et la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'institut technique de l'aviticulture (ITAVI), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

#### 12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

#### 13. Diffusion des résultats

La diffusion des résultats est prévue début 2009, avec publication :

- d'un Agreste-Primeur
- de données chiffrées sur support SCEES
- d'une étude plus approfondie sur support SCEES
- d'une étude synthétique dans la revue « la Pisciculture française », éditée par la FFA et le CIPA. A cet effet, un projet de convention est à l'étude pour un cofinancement de la publication par l'Office de l'élevage

Le retour aux enquêtés se fera par ce dernier canal, professionnel.

## Fiche descriptive d'enquête pour avis d'opportunité

### Recensement de la pisciculture marine

#### 1. Service producteur SCEES.

#### 2. Intitulé de l'enquête Recensement de la pisciculture marine

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Le secteur de la pisciculture marine a fait l'objet d'un premier recensement en 1998, ayant permis à la fois une évaluation de la production de poissons d'eau de mer (bars, daurades royales et turbots) en France en 1997 et une étude approfondie des modes d'élevage et des structures d'exploitations. Depuis, ces données ont été mises à jour par une enquête annuelle par sondage, portant uniquement sur les volumes de production. L'objectif du nouveau recensement est de confirmer ce niveau de production par une enquête sur le champ complet, et d'actualiser les données structurelles sur les élevages. En outre, le secteur se développant, il est envisagé de collecter des données sur trois nouvelles espèces : maigre, saumon atlantique et esturgeon.

#### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du ministère de l'agriculture et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture). Sont également intéressés par l'utilisation des résultats : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'Institut technique de l'aviciculture (ITAVI) et des organismes de recherche (IFREMER, INRA).

A noter qu'un projet de règlement européen devrait entrer en vigueur en 2008, portant sur la collecte de données de production et de structure des exploitations aquacoles. Ce recensement devrait permettre, pour la première année de mise en œuvre du règlement, de répondre à ses exigences.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Évaluation de la production de poissons d'eau de mer en 2007 : inventaire des espèces élevées et évaluation de la production par espèce.

Structure de la production : statut et gestion de l'entreprise, identification des sites de production, main d'œuvre, modes de commercialisation, qualité.

Techniques de production : équipements et matériels, suivi sanitaire, alimentation, pratiques d'élevage.

Impact sur l'environnement : gestion des rejets.

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir ce type d'information sur le secteur de la pisciculture marine. Seules existent à ce jour :

- une identification des entreprises de pisciculture par les établissements départementaux de l'élevage (EDE), encore très partielle,
- des déclarations et autorisations au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, uniquement pour les plus grosses unités, et ne comportant que des données relatives à la gestion des pollutions des eaux.

Par ailleurs, une enquête annuelle est conduite par le bureau central des statistiques de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture. Elle ne porte que sur les volumes de production et est réalisée par sondage, sur la base du recensement de 1998. Un nouveau recensement permettra de mettre à jour cette base.

## 7. Bases de sondage

La liste des unités à enquêter sera établie à partir :

- de la base utilisée lors du dernier recensement
- des listes de sites d'élevage figurant dans les deux fichiers administratifs cités ci-dessus : EDE, installations classées.
- du fichier des adhérents au CIPA
- du fichier des adhérents au service de conseil technique de l'ITAVI

## 8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)

En 1998, 46 entreprises avaient été enquêtées, regroupant 52 sites d'élevage. En 2008, ces nombres d'entreprises et de sites devraient être stables, compte-tenu d'une part de la restructuration du secteur ayant conduit à des regroupements d'entreprises, et d'autre part de l'élargissement du champ à de nouvelles espèces.

L'enquête est exhaustive pour les entreprises de France métropolitaine ayant produit des bars, daurades royales, turbots, maigres, saumons atlantiques ou esturgeons en 2007. Ne sont pas incluses dans le champ les entreprises qui n'ont qu'une activité commerciale d'achat et revente de ces espèces.

## 9. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée à l'automne 2008, par visite d'enquêteur. Pour les régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle sera coordonnée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt. Pour les autres régions, en raison du faible nombre d'unités à enquêter, elle sera réalisée directement par le SCEES.

## 10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Temps maximum : 2 heures 30. Des tests de questionnaires sont prévus d'avril à août 2007 pour affiner cette estimation.

## 11. Comité de concertation :

Un comité d'utilisateurs a été mis en place, qui comprend, outre le SCEES et la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'institut technique de l'aviticulture (ITAVI), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

## 12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

## 13. Diffusion des résultats

La diffusion des résultats est prévue courant 2009, avec publication :

- d'un Agreste-Primeur
- de données chiffrées sur support SCEES
- d'une étude plus approfondie sur support SCEES
- d'une étude synthétique dans la revue « la Pisciculture française », éditée par la FFA et le CIPA. A cet effet, un projet de convention est à l'étude pour un cofinancement de la publication par l'Office de l'élevage

Le retour aux enquêtés se fera par ce dernier canal, professionnel.

## Fiche descriptive d'enquête pour avis d'opportunité

### Enquête sur les cheptels et les installations d'élevage

#### 1. Service producteur

SCEES.

#### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les cheptels et les installations d'élevage

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête sur les cheptels est conduite tous les ans en novembre pour dénombrer les effectifs de bovins, ovins, caprins et porcins dans le but d'effectuer des prévisions de production sur ces secteurs. Elle permet de répondre aux exigences des règlements communautaires concernant les statistiques sur les produits animaux.

En 2001, il y a été adjoint un volet sur les installations d'élevage (bâtiments et installations de stockage d'aliments et d'effluents), visant d'une part à évaluer le parc disponible et d'autre part à faire un état des lieux des capacités de traitement des déjections animales au terme du premier programme de maîtrise des pollutions d'origine animales (PMPOA).

En 2002, un deuxième programme PMPOA a été mis en place par le Ministère de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'un programme d'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage (plan bâtiment). L'un et l'autre touchent à leur terme en 2008. Une nouvelle enquête permettra donc d'évaluer l'impact de ces deux nouveaux programmes, ainsi que, de façon plus générale, de mettre à jour les données disponibles sur les outils de production animale.

En 2009, cette enquête devrait être étendue au secteur de la volaille, de façon déconnectée des enquêtes annuelles cheptel de novembre qui ne portent que sur les gros animaux.

#### 4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du Ministère de l'agriculture et de la pêche. Les résultats seront également utiles à l'Office de l'élevage, qui gère les deux dispositifs d'aide à évaluer, et à divers organismes professionnels, notamment l'Institut de l'élevage, l'Institut du porc (IFIP) et l'institut technique de l'aviculture (ITAVI).

#### 5. Principaux thèmes abordés

Outre l'établissement des effectifs, l'enquête détaillera les installations d'élevage en distinguant :

- le bâtiment d'élevage : caractéristiques générales, modalités d'écoulement des eaux (pluviales et souillées), mode de logement des animaux (type de stabulation, paillage, durée annuelle d'hébergement...)
- le stockage des aliments : type de silo, volume
- le stockage des effluents : fosses pour les effluents liquides, aires de stockage pour le fumier
- l'utilisation des déjections : modes d'épandage, superficie épandue, exportation des effluents.

Un questionnaire spécifique sera établi pour chaque type d'animal, dans lequel les questions seront adaptées aux modes de logement des animaux.

#### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'existe pas d'autre enquête statistique sur les bâtiments d'élevage. Des questions d'ordre général figurent au recensement agricole et dans les enquêtes sur la structure des exploitations, mais qui ne sont pas suffisamment détaillées pour appréhender le sujet de façon fine.

Il existe différents fichiers administratifs répertoriant les bâtiments d'élevage, mais ces fichiers ne couvrent que certains types d'installations, ou ne permettent pas de répondre au besoin exprimé de connaissance de leurs diverses caractéristiques.

## 7. Bases de sondage

Les échantillons pour les bovins, ovins et caprins seront ceux habituellement utilisés pour les enquêtes annuelles cheptel de novembre, tirés lors du recensement agricole 2000. Pour les porcins, l'échantillonnage pourrait après analyse complémentaire se faire sur la base des sites BDNI, ou reprendre l'échantillon d'exploitations des enquêtes cheptels de novembre 2005. Pour la volaille, un tirage spécifique serait réalisé dans la Base de sondage du Scees, une autre option étant de reprendre l'échantillon de l'enquête sur les structures avicoles de l'automne 2004.

## 8. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)

L'enquête sera réalisée dans les départements métropolitains où l'élevage est important. Comme en 2001, elle devrait couvrir 73 départements pour les bovins, avec 15 000 unités enquêtées environ, 66 départements pour les ovins, avec 6 000 exploitations, 51 départements pour les caprins avec 3 000 exploitations et 56 départements pour les porcins avec 6 000 exploitations. Pour la volaille, l'enquête pourrait concerner 8 000 exploitations dans une cinquantaine de départements.

Par ailleurs, dans ces départements, les exploitations n'ayant qu'une activité d'élevage marginale sont éliminées de l'univers de tirage, avec les seuils suivants : au moins 10 ovins ou caprins (ou une capacité d'engraissement de 100 agneaux ou chevreaux), au moins 20 porcs ou 5 truies pour les porcins. Pour les volailles, on élimine les basses-cours, avec des seuils spécifiques à chaque type d'animal (au moins 1 000 poules, ou 1 000 poulets, ou 200 canards à rôti, etc.). Pour les bovins, il n'y a pas de seuil, l'univers incluant les exploitations à partir d'un bovin.

## 9. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Les données seront collectées en novembre 2008, par visite d'enquêteur. Cette collecte sera coordonnée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt.

## 10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Temps de réponse maximum : 1 heure 30. Des tests de questionnaires seront réalisés fin 2007 pour affiner cette évaluation.

## 11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Un comité d'utilisateurs doit être mis en place en mai 2007. Il comprendra, outre le SCEES et les représentants concernés du Ministère de l'agriculture, des représentants du Ministère chargé de l'écologie, de l'Office de l'élevage et des instituts techniques (institut de l'élevage, IFIP), structures professionnelles présidées par des éleveurs.

## 12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

## 13. Diffusion des résultats

Les résultats seront diffusés fin 2009 sous forme d'Agreste-Primeur et de données chiffrées sur support SCEES.

Des partenariats sont à étudier avec les instituts techniques (pour la réalisation) et l'office de l'élevage (pour le financement) pour des publications d'études plus détaillées par filière en collaboration avec le SCEES, sur double support : SCEES/institut technique.

Le retour aux enquêtés sera fait par le SCEES lors des enquêtes cheptel de novembre 2009

**FICHES DE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS  
DE LA LOI N°51-711 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

**Pour avis de la formation**

	Page
- Demande d'accès à des données au Ministère de l'agriculture et de la pêche.....	40
- Demande d'accès à des données de l'Agence unique de paiement (AUP) et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC) .....	41
- Demande d'accès à des données l'Agence unique de paiement (AUP) et l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC) .....	42

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCES A DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE  
Données détenues par le ministère de l'Agriculture et de la pêche**

**1. Service demandeur**

Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la pêche.

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Ministère de l'agriculture et de la pêche

**3. Nature des données demandées**

Identification des demandeurs d'aides (nom ou raison sociale, prénom, adresses, n° identifiant Siret, n° identifiant Pacage).

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Améliorer les appariements de fichiers entre les enquêtes statistiques et les fichiers administratifs d'aides pour limiter le questionnement des enquêtes et diminuer ainsi la charge de réponse des exploitations agricoles.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Etablir une table de correspondance entre l'identifiant de gestion des aides (Pacage) et celui de gestion des enquêtes statistiques, afin de pré-remplir l'identifiant Pacage sur les questionnaires de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Il n'y a pas de dispositif statistique existant sur le même sujet.

**7. Périodicité de la transmission**

Annuelle

**8. Diffusion des résultats**

Pas de diffusion des résultats.

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCÈS A DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE  
Données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP) et  
l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)**

**1. Service demandeur**

Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la pêche.

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Agence unique de paiement (AUP) – Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)

**3. Nature des données demandées**

Droits à paiement unique : nombre de droits et montants par type de droits.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Améliorer les estimations de surfaces, fournir des informations sur les aides découplées afin de les relier aux choix des exploitations agricoles, sans alourdir la charge de réponse des exploitations agricoles.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Estimation des surfaces en jachères dans la statistique agricole annuelle.

Appariement des données individuelles avec les données de l'enquête sur la structure des exploitations afin de mieux connaître les caractéristiques des exploitations en matière d'aides, sans collecter l'information au cours de l'enquête.

Test de la possibilité de pré-remplir certains questionnaires (future enquête sur la structure des exploitations agricoles, futur recensement de l'agriculture).

Contrôle et complément des données comptables des exploitations agricoles, recueillies dans le cadre du réseau d'information comptable agricole (RICA).

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Il n'y a pas de dispositif statistique existant sur le même sujet. Or il est nécessaire d'en monter un compte tenu du poids croissant des questions sur le développement des utilisations non alimentaires des productions agricoles.

**7. Périodicité de la transmission**

Annuelle

**8. Diffusion des résultats**

Annuellement dans la statistique agricole annuelle, sous forme d'estimations des surfaces en jachères par département.

Tous les 2 ou 3 ans, dans le cadre de la diffusion des résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCÈS A DES DONNÉES  
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE  
Données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP) et  
l'Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)**

**1. Service demandeur**

Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la pêche.

**2. Organisme détenteur des données demandées**

Agence unique de paiement (AUP) – Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)

**3. Nature des données demandées**

Surfaces sous contrat de jachères industrielles et de cultures énergétiques : pour chaque demandeur d'aides et pour chaque contrat, nature du contrat, culture concernée, surface.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Améliorer la connaissance statistique de certaines cultures, qui viennent au cœur du débat public avec la montée des préoccupations environnementales et les réflexions sur le développement des agro-carburants, et ce sans alourdir la charge de réponse des exploitations agricoles.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Estimation des surfaces en cultures non alimentaires dans la statistique agricole annuelle.

Appariement des données individuelles avec les données de l'enquête sur la structure des exploitations afin de mieux connaître les caractéristiques des exploitations ayant des cultures destinées à la fabrication des agro-carburants, sans collecter l'information au cours de l'enquête.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Il n'y a pas de dispositif statistique existant sur le même sujet. Or il est nécessaire d'en monter un compte tenu du poids croissant des questions sur le développement des utilisations non alimentaires des productions agricoles.

**7. Périodicité de la transmission**

Annuelle

**8. Diffusion des résultats**

Annuellement dans la statistique agricole annuelle, sous forme d'estimations des surfaces en cultures non alimentaires par département.

Tous les 2 ou 3 ans, dans le cadre de la diffusion des résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.